

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, à la place de la salle de la mairie, ceci afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Nathalie MUR Adjoints, Cyrille MAILLET, Guillaume ALBY, Maryse FAU-LIENARD, Djamila DELSUC-OUKINA, Vincent LACASSAGNE, Céline HILAIRE, Elodie FLEURY-CHARRIE, Anne-Marie AZEMAR, Yohan CRAYSSAC, Eric FORET

Excusée : Mme Catherine BIGOUIN

Mme Elodie FLEURY-CHARRIE a été nommée secrétaire.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Guillaume ALBY qui informe l'assemblée de la réception d'un dossier par la Direction de l'Action Sociale Territoriale, maison du Département de Gaillac, concernant une demande d'aide sociale

M. Guillaume ALBY expose à l'assemblée la difficulté financière de cette famille qui demande la prise en charge de leur facture d'eau qui s'élève à 238,03€.

- Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'accorder une aide financière de 119€ à cette famille pour le paiement en partie de la facture d'eau.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.

Adopté : à l'unanimité

Maîtrise d'œuvre – AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE :

M. Guy SANGIOVANNI expose le travail de la commission sur ce dossier.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics au cœur du village de MONTANS, paru dans le journal, La Dépêche le 01/09/2020 et par voie dématérialisée sur www.marches-securises.fr.

Considérant la réception de 13 offres examinées par la commission d'appel d'offres en date du 23 septembre 2020, considérant le procès-verbal établi qui a retenu 3 candidats : Atelier ATP, Agence Labarthe, Un pour cent paysage.

Considérant la remise des dossiers par les trois bureaux d'études en date du 20/11/20, l'audition des candidats sur les prestations demandées en date du 02/12/20.

Considérant le procès-verbal établi par la commission sur le choix du bureau d'études, à savoir 1 pour cent paysage, situé 91 Rue de Bernis à ALBI, co-traitant : CET INFRA situé 12 Rue Gustave Eiffel à ALBI.

Considérant le montant de l'offre :

- 47 220€ HT

- 56 664€ TTC

L'assemblée après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives du marché de maîtrise d'œuvre – aménagement cœur de village avec le bureau d'étude « Un pour cent paysage ».
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Adopté : à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION – SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'expiration au 31 décembre 2020 de la convention d'exploitation de la fourrière animale signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Afin d'éviter toute rupture des prestations (fourrière et refuge), le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler ladite convention à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la période ne pouvant excéder trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA et à mandater les dépenses correspondantes.

Adopté : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Elodie FLEURY-CHARRIE remercie l'assemblée pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de sa grand-mère, Mme Léa MALÉ.
- M. Eric FORET, fait le compte-rendu de la réunion en visio du Syndicat des eaux.
- M. Eric FORET demande la possibilité de visiter la maison Rossignol. Une visite sera organisée pour l'ensemble du conseil en 2021.
- M. Jean-Marie BEZIOS informe l'assemblée qu'une demande de devis a été faite, afin de mettre en place dans les deux cimetières du village un chemin en caillebotis, pour permettre la circulation des personnes handicapées.
- Monsieur le Maire informe que des panneaux « interdiction de plus de 4m de largeur » vont être mis en place de part et d'autre de la rue du Trésor, après accord de la Direction des Routes du Département.
- Il propose aussi la mise en place d'un panneau « laissez le passage » en venant de la route de Técou, à l'intersection de la route de Técou et la route de Sié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.